



Conseil Communal de Buchillon

Préavis N°09/2025 relatif au budget pour l'année 2026

Rapport de la Commission des Finances

Mesdames et Messieurs les Conseillères, Conseillers,

La Commission des Finances a été reçue par Monsieur Jean-Pierre Mitard le 19 novembre. Lors de cette réunion, elle a eu l'opportunité de lui poser des questions financières relatives au budget et ce préavis afin de recevoir ses réponses et explications. Nous remercions Monsieur Jean-Pierre Mitard pour sa disponibilité.

Tout d'abord les budgets, tout comme les estimations de trésorerie sont pessimistes afin de rester dans une gestion prudente. L'année 2026 constitue une année particulière pour le traitement de nos finances communales, puisque nous intégrons pour la première fois le modèle comptable MCH2. La comparaison entre MCH1 et MCH2 est délicate car elle repose sur des logiques comptables différentes.

MCH2 présente les comptes par nature et par fonction, ainsi la lecture des chiffres se fait en profondeur. Les résultats MCH2 ne peuvent pas être interprétés de la même manière que les comptes ou budget d'une entreprise contrairement à ce que la structure pourrait laisser penser.

Ce changement n'est pas une simple adaptation technique: il modifie la manière dont la commune structure, lis et guide nos comptes. Par exemple sur les réserves, cité dans le préavis 07/2025, il faut anticiper cette transition en définissant une stratégie claire d'affectation des réserves car passé un délai de 3 ans, toutes réserves sans règlement sera automatiquement transférée à la réserve de politique budgétaire.

Plusieurs rubriques se retrouvent dispersées dans MCH2. Par exemple:

- Le patrimoine administratif autrefois regroupé aux postes 350 sont désormais ventilés entre les rubriques 02900 à 02902 pour l'administratif, 21700 et 21701 pour le scolaire, 34 et 35 pour les bâtiments culturels ou sportifs

- Le domaine des finances est réparti sur les rubriques 91 Impôts, 93 Péréquation, 95 Parts aux recettes et 96 Administration de la fortune et de la dette.

MCH2 adopte une structure inspirée de la comptabilité des entreprises, avec un résultat opérationnel découpé en deux parties (selon compte de résultats MCH2):

- Le résultat d'exploitation, budgété à CHF 1'497'000.-
- Le résultat financier, budgété à CHF 1'516'000.-

La municipalité nous apporte une précision importante sur la différence de CHF 19'000.-, qui ne proviennent ni d'un bénéfice, ni d'une marge d'exploitation, cela correspond exclusivement à des éléments de politique budgétaire qui sont donc les attributions aux fonds de préfinancement votés dans le préavis 07/2025.- (par exemple: LUP 49, PECC)

Le préavis page 3 mentionne au point 5.1: « La rubrique 11-Administration est en légère hausse par rapport au budget 2024 ainsi qu'aux comptes 2023. » La formulation correcte est: « La rubrique 11-Administration est en légère hausse par rapport au budget 2025 ainsi qu'aux comptes 2024. » La référence au budget 2024 était une erreur.

Dans le préavis page 4, la rubrique 22-Service financier, la comparaison au budget 2025 est de CHF 4'229'500.- et non de CHF 4'307'000.-. Cela inclut la péréquation à CHF 3'528'000.-, la cohésion sociale à CHF 680'000.- et la réforme policière à CHF 21'500.-.

Nous souhaitons aussi attirer l'attention sur une autre erreur matérielle du préavis page 7, dans la section 5.9 comparant les totaux MCH1 et MCH2:

- le total des charges et des revenus MCH1 est de CHF 8'463'100.-
- le total des charges et des revenus MCH2 est de CHF 9'016'100.-

Le total MCH1 est incorrect, il s'agissait du budget 2024, resté visible dans l'annexe et non du total MCH1 pour 2026. Ainsi la valeur correcte est:

- le total des charges et des revenus MCH1: CHF 8'680'400.-
- le total des charges et des revenus MCH2: CHF 9'016'100.-

La différence constatée entre les totaux présentés selon MCH1: CHF 8'680'400.- et MCH2: CHF 9,016,100.- proviennent d'un changement de traitement des imputations internes liées aux intérêts de la dette des projets Etoy-Sud et LUNA, pour un montant total de CHF 335'700.-

Dans ce contexte de transition, nous avons examiné avec attention les différents indicateurs clés. Parmi eux, la question de l'endettement, la commune présente aujourd'hui un volume d'endettement de CHF 23'200'000.-

Il est important de rappeler que cet endettement résulte principalement des investissements réalisés sur le patrimoine financier, et non sur le fonctionnement administratif. La commune ne porte aucune dette sur son patrimoine administratif ce qui constitue une maîtrise positive à long terme de nos charges.

Pour précision voici les emprunts en cours ci-dessous:

- Etoy Sud : emprunt contracté chez la BCV pour CHF 10.5 mio, à un taux de 2%.
L'amortissement se fait à hauteur de CHF 210'000.-/an, prélevé trimestriellement.
L'échéance est fixée au 30 octobre 2028.
- Luna : emprunt contracté chez la BCV pour CHF 12.7 mio, à un taux de 1.1%.
L'amortissement se fait à hauteur de CHF 284'000.-/an, prélevé trimestriellement.
L'échéance est fixée au 28 novembre 2031.

Les mécanismes de la NPIV prennent en compte le taux d'imposition qui dans notre cas est pénalisant. Il y a aussi tous les postes de revenus de l'impôt et un traitement particulier pour les droits de mutation, impôts sur le successions et gains immobiliers.

Certains paramètres, notamment ceux liés aux bases de calcul de la NPIV, restent en cours de confirmation, et feront partie des points à suivre dans les mois à venir. Leur évolution impactera directement la marge de manœuvre budgétaire. De plus, nous relevons que la charge totale de la péréquation atteindra CHF 4'487'000.- en 2026, contre CHF 3'528'000.- en 2025, confirmant qu'elle reste la charge la plus lourde du budget.

S'agissant de la trésorerie, on constate qu'elle présente une dégradation. Cette diminution n'est pas le signe d'une fragilité: elle s'explique principalement par les investissements réalisés sans recours à l'emprunt. Autrement dit, la commune a choisi de financer ses projets avec ses propres liquidités plutôt qu'en contractant de nouvelles dettes.

Elle bénéficie à la fois de recettes fiscales stables et des revenus issus du patrimoine immobilier, qui jouent un rôle déterminant pour lutter contre la péréquation. Pour équilibrer le budget 2026, un prélèvement d'environ CHF 85'600.- sur le fonds de réserve lié à la facture sociale et à la péréquation est prévu. Cette utilisation est ciblée pour amortir les variations que nous subissons par la NPIV.

En conclusion, malgré un environnement financier exigeant et une péréquation particulièrement lourde, la Commission tient à souligner que la situation de la commune reste solide. La maîtrise de l'équilibre de la trésorerie et le suivi rigoureux des charges péréquatives constituent des bases de vigilance pour l'avenir.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Commission des Finances propose au Conseil Communal d'approver le préavis N°09/2025 relatif au budget pour l'année 2026.

Buchillon, le 29 novembre 2025.

Par la Commission des Finances,

Gabriel Mercier

Laetitia Soubies

Jack Pulcrano

Geoffroy Ganshof

